

Article 1er – Objet

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre Polyglottes Formations et le Client. Toute inscription et recours aux prestations délivrées par Polyglottes Formations impliquent l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Polyglottes Formations.

Article 2 – Principes et fonctionnement

Le Client définit au moyen d'une fiche d'inscription ou d'un devis la formule retenue et/ou, la ou les langues choisies et niveau(x) souhaités pour sa première demande de cours. La fiche d'inscription ou le devis valide le montant des prestations et les modalités de règlement. Dans le cadre de sa fonction d'employeur, une fois la fiche d'inscription ou le devis accepté, signé et retourné, Polyglottes Formations sélectionnera un formateur et prendra contact avec le client par téléphone ou par mail pour organiser le premier cours. Polyglottes Formations pourra affecter autant de formateurs que de demandes de cours souhaités par le Client. Le tarif appliqué sera celui en vigueur pour l'année en cours.

Article 3 – Modalités d'exécution

Les prestations s'effectuent dans des locaux définis par le Client et Polyglottes Formations. Le nombre d'heures de cours est fixé par le client, soit dans le cadre d'une formule, soit au fur et à mesure des besoins. Les horaires sont fixés d'un commun accord entre le client, Polyglottes Formations et le formateur. Le décompte des prestations s'effectue à l'aide d'un système de signature de feuilles de présences. A la fin de chaque cours, le formateur signe avec le client une feuille de présences pour valider le pointage des heures réalisées. Polyglottes Formations s'engage à faire respecter à ses formateurs un délai de prévenance de 48 heures en cas de changement d'horaires. Polyglottes Formations se réserve la possibilité de ne pas fournir les prestations demandées compte tenu des dates de disponibilités proposées par le Client et du lieu choisi par lui.

Article 4 – Obligations du Client

Le Client s'engage à régler le montant des prestations et les frais de dossier dans les conditions prévues au devis. Le Client s'engage à prévenir par priorité le formateur ou à défaut Polyglottes Formations de toute modification sur les horaires, modification ou annulation de cours dans un délai de 48 heures. En l'absence du respect de ce délai, sauf cas de force majeure et sous réserve que le client ait informé Polyglottes Formations de ce cas par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de dix jours à compter de l'évènement de force majeure, Polyglottes Formations pourra facturer au client une heure de cours à titre d'indemnité. Le Client s'engage à consommer et devra régler en totalité la formule de cours choisie avant la fin de la période scolaire au cours de laquelle cette formule a été souscrite. En cas de non consommation à l'initiative du Client de tout ou partie des heures de cours prévues dans la formule, le Client ne pourra pas prétendre à un remboursement total ou partiel sauf cas de force majeure et sous réserve que le Client ait informé Polyglottes Formations de ce cas par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de dix jours à compter de l'évènement de force majeure.

Article 5 – Tarifs

Les tarifs des heures de cours, pour la première demande de cours, et des frais de dossier sont définis sur la fiche d'inscription. Les cours seront facturés au tarif en vigueur pour l'année en cours. Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Les clients pourront opter pour une formule d'heures soit dans certains cas particuliers déterminer librement le nombre d'heures de cours au fur et à mesure des besoins. Les Clients ayant choisi une formule pourront une fois que les heures comprises dans cette formule auront été consommées et réglées, bénéficier d'heures supplémentaires au tarif horaire consenti dans le cadre de la formule souscrite initialement tout au long de l'année civile en cours. Les frais de dossier correspondent à l'enregistrement de la demande et à l'ensemble des recherches préalables nécessaires à l'attribution d'un ou plusieurs professeurs dans les meilleurs délais. Le montant de ces frais sera acquis dès la proposition d'un formateur par Polyglottes Formations. Les frais de dossier sont dus pour chaque inscription.

Article 6 – Conditions et règlement

Les prestations sont facturées aux conditions tarifaires de l'année en cours, telles que définies au devis accepté par le Client. Quel que soit la formule choisie, le paiement de la formation sera effectué intégralement à l'inscription. Toutefois, un paiement échelonné pourra être accordé sur demande avec la mise en place d'un règlement par virement bancaire. L'inscription ne deviendra définitive qu'une fois le règlement intervenu. En cas d'incident de paiement non régularisé dans le délai de 7 jours, Polyglottes Formations se réservera le droit d'annuler purement et simplement les cours de formations restant à dispenser. Par ailleurs, toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Article 7 – Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Polyglottes Formations est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients.

Polyglottes Formations ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à Polyglottes Formations, les désastres naturels, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Polyglottes Formations et de son intervenant.

Article 8 – Données à caractère personnel

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est indiqué que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires dans le cadre de la réalisation des prestations de services et au traitement de la facturation notamment. Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site du prestataire a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Article 9 – Exclusivité de présentation

Les clients s'interdisent de proposer une rémunération ou d'employer de manière directe ou indirecte en dehors du cadre du présent contrat, tout formateur recherché et présenté par Polyglottes Formations. Cette interdiction est applicable durant toute la durée du contrat et pendant un an à compter de son éventuelle résiliation. En cas d'infraction, les clients seront tenus de payer immédiatement à Polyglottes Formations une indemnité compensatrice de 1000 € au titre de clause pénale, sans préjudice de tous autres droits et actions de Polyglottes Formations. En outre, il est rappelé que le travail dissimulé est formellement interdit par la loi et passible de poursuites.

Article 10 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de contestation portant sur l'exécution, l'interprétation ou la validité des conditions générales de vente, le tribunal compétent est le tribunal du ressort dont dépend Polyglottes Formations.